

PLANIFIER, ORGANISER^{et} RASSEMBLER DANS L'ACTION



RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2001-2002

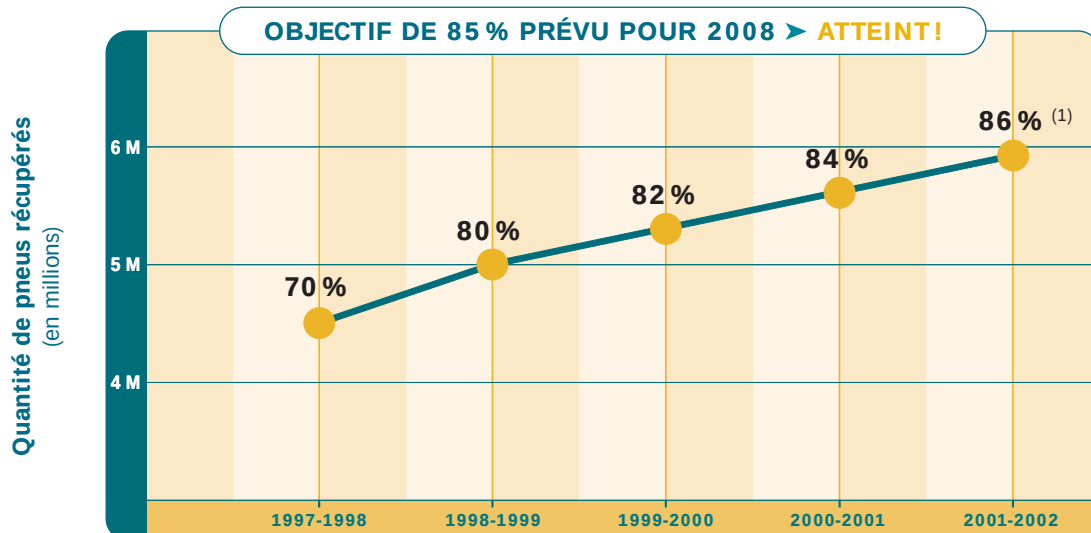


PLANIFIER, ORGANISER et RASSEMBLER DANS L'ACTION

La société d'État RECYC-QUÉBEC adhère aux principes de réduction à la source et de diminution du gaspillage des ressources. Ainsi, non seulement le présent rapport a-t-il été imprimé au moyen d'encre végétales sur du papier contenant 50 % de fibres recyclées dont 30 % après consommation, mais son tirage a été limité à 500 exemplaires.

Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Internet de RECYC-QUÉBEC à l'adresse : www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca.

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DES PNEUS HORS D'USAGE DEPUIS 1997



⁽¹⁾ La quasi totalité des pneus hors d'usage générés annuellement au Québec sont récupérés, dont 86 % par l'application du *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*. Le reste est pris en charge par l'entreprise privée, notamment pour l'exportation en vue de réemploi.

TAUX DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE DE BIÈRE ET DE BOISSONS GAZEUSES AU 1^{ER} AVRIL 2002

Aluminium	76,4 %
Plastique	74,0 %
Verre	78,9 %
Total	76,0 % *

* Hausse de 1,1 % par rapport au 1^{er} avril 2001



Pour RECYC-QUÉBEC, l'année qui s'est achevée le 31 mars 2002 a été principalement marquée par une profonde réflexion sur les mesures à prendre pour assurer l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Cet exercice a été effectué sur la base des résultats atteints, tels qu'ils figurent dans le *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, rendu public à l'automne 2001. Ce bilan s'est d'ailleurs révélé un incitatif majeur pour réorienter et intensifier l'action dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. La société d'État RECYC-QUÉBEC a déployé d'importantes ressources pour réaliser un exercice de planification axé sur des objectifs à atteindre à moyen terme, c'est-à-dire à mi-chemin de l'échéance de 2008.

L'application de mesures efficaces exige certains ajustements réglementaires et législatifs qui ont fait partie des recommandations de la Société auprès du Ministre responsable. Le projet de loi n° 102, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage*, soumis par le gouvernement, découle directement des préoccupations manifestées.

Le bilan que dressent les administrateurs de RECYC-QUÉBEC pour l'exercice 2001-2002 est des plus positifs. L'important travail de planification, jumelé aux activités courantes et aux nombreux projets mis de l'avant par la Société, concourent également à cette évaluation des plus favorables. À cet égard, au nom des administrateurs, je tiens à souligner la collaboration exceptionnelle du personnel, des gestionnaires et tout particulièrement de monsieur Alain Verreault, président sortant de RECYC-QUÉBEC, qui a accompagné toute l'équipe dans cet important virage.

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in dark ink, reading 'Réginald Lavertu'.

Réginald Lavertu

M E S S A G E du président



Le rapport annuel de gestion de RECYC-QUÉBEC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, intitulé *Planifier, organiser et rassembler dans l'action*, rend compte de l'effervescence et de la grande activité qui règnent au sein de la société d'État. Arrivé à la présidence en mars 2002, j'ai été rapidement à même de constater la passion et la volonté de réussir de toute l'équipe. Les résultats sont d'ailleurs très encourageants.

Ce rapport annuel de gestion contient une déclaration de la Direction sur la fiabilité des données qui y sont présentées. La santé financière de la Société, qui autofinance ses activités, témoigne d'une administration rigoureuse et transparente. Le système de consignation des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses a connu cette année une augmentation de 1 % du taux de récupération, et ce, dans un contexte d'augmentation des ventes. La campagne d'intérêt public *tu rapportes, on recycle!* a remporté un vif succès et nous entendons la poursuivre au cours de l'exercice 2002-2003. En faisant la démonstration des bénéfices tangibles de la récupération et du recyclage, nous parvenons à une meilleure sensibilisation de la population.

Cette année encore, nous avons contribué au développement des connaissances en soutenant bon nombre d'initiatives dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Le développement de nouveaux débouchés pour les différentes matières constitue le gage par excellence de la croissance de cette industrie prometteuse. La création de programmes d'aide financière pour supporter l'industrie du verre récupéré au Québec, en partenariat avec la Société des alcools du Québec (SAQ), est un exemple concret de notre action.

La gestion des pneus hors d'usage au Québec constitue un modèle reconnu sur la scène internationale. En 10 ans à peine, 31 millions de pneus ont été recyclés ou valorisés! Désormais, plus de 85 % des pneus rebutés annuellement par les Québécoises et les Québécois sont recyclés en produits de grande qualité et à haute valeur ajoutée. Six ans avant

l'échéance prévue à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, l'objectif de récupération fixé est atteint. Nous pouvons dire: mission accomplie. Enfin, le vidage des quelque 25 millions de vieux pneus entreposés au Québec progresse à un bon rythme et tout porte à croire que nous compléterons cette opération selon l'échéance fixée au programme de vidage, soit en 2008.

L'année 2001-2002 a été également marquée par de profondes réflexions. La production du *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec* nous fait prendre conscience de l'importance de recentrer certaines de nos actions si nous voulons collectivement atteindre les objectifs fixés à la Politique. L'augmentation considérable de la génération des matières résiduelles a fait reculer de 2 points, à 35 %, le taux de récupération des matières résiduelles par rapport au bilan de 1998. C'est l'une des raisons qui explique la démarche que nous avons entreprise depuis les derniers mois et qui trouvera son aboutissement au cours de l'année 2002-2003. Nous entendons présenter des avenues de solutions concrètes, efficaces et adapter notre action et notre organisation en conséquence. Le processus législatif concernant notamment le financement de la collecte sélective et le rôle de RECYC-QUÉBEC, entrepris ce printemps par le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, monsieur Jean-François Simard, fait partie intégrante des changements nécessaires que nous vivrons dans les prochains mois.

Le respect de nos partenaires et le maintien de nos traditions de transparence et de concertation assureront le succès de cette entreprise qui nous mènera collectivement à une société qui gère écologiquement et efficacement ses matières résiduelles.

Le président de RECYC-QUÉBEC,

A stylized, handwritten signature in dark ink, likely belonging to Jean Maurice Latulippe.

Jean Maurice Latulippe

PRÉSENTATION GÉNÉRALE de la Société



MISSION

Créée en 1990, RECYC-QUÉBEC est une société d'État qui a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

La Société relève du ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau. Elle est administrée par un conseil d'administration représentatif composé de neuf membres.

Seule ou avec des partenaires, la Société peut :

- administrer tout système de consignment ;
- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies ;
- favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation ;
- promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés ou les produits issus du recyclage ou de la valorisation ;
- promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation ;
- administrer des programmes d'aide financière établis par le gouvernement en matière environnementale.

PRINCIPES D'ACTION

Dans l'exercice de sa mission, la Société RECYC-QUÉBEC s'appuie sur des principes de gestion qui assurent non seulement l'atteinte de ses objectifs, mais aussi le respect de ses principaux partenaires et la transparence de ses actions. Ces principes se résument comme suit :

- *respect de la hiérarchie des 3 RV* (favoriser dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles) ;
- *concertation et développement de partenariats* afin d'assurer des actions cohérentes et efficaces ;
- *autofinancement* des activités de la Société ;
- *imputabilité* quant aux actions de la Société, en démontrant l'adéquation entre la mission, le plan stratégique, les objectifs et les résultats atteints.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS ET FAITS SAILLANTS

Les actions de RECYC-QUÉBEC, en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, s'orchestrent autour de cinq principaux secteurs d'activités sous la responsabilité du président et de quatre vice-présidents : Affaires institutionnelles et communications ; Développement des marchés et technologies ; Programmes de gestion intégrée des pneus hors d'usage ; Finances et administration et Système de consignment.

Tout au long de l'année, RECYC-QUÉBEC a réalisé plusieurs activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. Elle a ainsi mené à bien le développement de campagnes d'information publique, la tenue d'événements de presse, la participation à des salons et à plusieurs activités d'éducation. Elle a donc contribué à stimuler et à développer des réflexes de réduction, de réemploi et de recyclage chez les Québécoises et les Québécois.

Les pages qui suivent résument ces activités.



TU RAPPORTES, ON RECYCLE !

La campagne d'information publique *tu rapportes, on recycle!* sur la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique (CRU), lancée en juin 2001, a connu un vif succès. Elle s'est déroulée jusqu'au mois de décembre 2001. Elle a permis la création du regroupement *Les partenaires PRO-RECYC* qui réunit des sociétés d'État, des associations, des entreprises et des médias. Ce regroupement de plus de 35 partenaires a contribué à la diffusion de cette campagne et a donné lieu à des gratuités dans les médias d'une valeur de plus de 2 100 000 \$.



RRRV (lire Hervé), la nouvelle mascotte de RECYC-QUÉBEC, contribue à sensibiliser les jeunes et les moins jeunes. Elle a été présentée le 21 février 2002, par le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, M. Jean-François Simard, lors du lancement du *Programme de gestion concertée des matières résiduelles dans les édifices à bureaux du gouvernement du Québec* intitulé *Visez juste !* en présence de jeunes de la garderie La Grimace de l'Édifice Marie-Guyart.



La campagne *tu rapportes, on recycle!* était principalement composée de messages télévisés et radiophoniques, d'affiches, d'affichage, de publicités imprimées, d'un concours Internet et de diverses activités de sensibilisation des jeunes en milieu scolaire.

- au développement du Réseau québécois des écoles micro-entreprises environnementales dans les écoles primaires (une douzaine d'écoles au Québec);
- au concours recyclage Alcan, visant à récupérer le plus grand nombre de contenants d'aluminium à remplissage unique portant la mention «Consignée Québec», dans les cégeps du Québec;
- à la première édition de la *Semaine québécoise de la réduction des déchets* organisée par le Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ) qui s'est déroulée du 15 au 21 octobre 2001 et dont un volet visait des activités pédagogiques de sensibilisation dans les écoles.

RECYC-QUÉBEC MISE SUR LES JEUNES!

Convaincue de l'importance et de l'influence qu'ont les jeunes au sein de la société québécoise, RECYC-QUÉBEC a, cette année encore, mis de l'avant des activités éducatives destinées aux jeunes dans leur milieu scolaire. La Société a contribué financièrement :

- aux projets développés dans plus de 630 établissements verts Brundtland du Québec, en partenariat avec la Centrale des syndicats du Québec. C'est plusieurs milliers d'élèves du primaire et du secondaire qui ont pu découvrir les bénéfices de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage;
- aux tournées effectuées par les caravanes de la récupération issues du Réseau québécois des CFER (Centres de formation en entreprise et récupération);

UNE INFORMATION DE QUALITÉ... ACCESSIBLE À TOUS

La société RECYC-QUÉBEC est le centre de référence sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Elle offre une grande variété d'information dans le respect des valeurs d'accessibilité et de transparence.

Son site Internet, enrichi de façon régulière, comporte plus de 300 pages dédiées à la gestion des matières résiduelles, ainsi que de nombreux guides, études et autres documents d'intérêt. RECYC-QUÉBEC a entrepris cette année une vaste réflexion qui la mènera, au cours du prochain exercice financier, à effectuer une refonte en profondeur de son site en adoptant une approche axée sur ses clientèles. À cette fin, la Société procédera à une restructuration complète de l'architecture du site pour en simplifier l'accès.



Québec

Le printemps
québécois de
l'environnement

AGIR
POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT
Pour que chaque geste compte

RECYC-QUÉBEC a pris une part active, en partenariat avec le ministère de l'Environnement, aux activités entourant le *Printemps québécois de l'environnement*.

Une ligne téléphonique d'information sans frais, Info-RECYC, est également offerte à la population. La Société a répondu à plus de 7 800 appels et ce nombre est en croissance chaque année. Un service semblable est aussi offert par courrier électronique.

RECYC-QUÉBEC a également pris part à plusieurs salons, foires ou expositions dont *Américana 2001*, le Salon des technologies environnementales et les Célébrations jeunesse. Au cours de ces activités, la Société se fait un devoir, non seulement de présenter sa mission et ses activités, mais aussi d'illustrer de façon concrète les bénéfices du recyclage,

en présentant des produits fabriqués au Québec à partir de matières résiduelles récupérées.

La participation à des missions, à des colloques et à des congrès à l'extérieur du Québec a permis à la Société de faire rayonner son expertise et de développer une connaissance encore plus approfondie de la gestion des matières résiduelles. Citons une mission commerciale en Bavière et la visite du Salon international de l'environnement et de la dépollution, IFAT 2002; le Congrès international sur le recyclage des piles à Montreux en Suisse; une mission visant à parfaire les connaissances sur la gestion et la réglementation des imprimés et des emballages en Ontario, en France et en Allemagne; des visites industrielles en Pennsylvanie; la présentation d'une conférence sur la gestion québécoise des pneus hors d'usage à Bruxelles en Belgique et à Nashville aux États-Unis.

UN BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES QUI DONNE À RÉFLÉCHIR

Tel que prévu à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC a la responsabilité de produire, aux deux ans, un bilan faisant état de la progression de la récupération des matières résiduelles. Le bilan 2000, diffusé à compter d'octobre 2001, donne à réfléchir et indique clairement que si des progrès ont été réalisés depuis 1998 quant aux quantités de matières résiduelles récupérées, nous en produisons de plus en plus. Force est de constater un recul du taux de récupération global, de 37 % à 35 %, des matières résiduelles entre 1998 et 2000.

Par ailleurs, la Société a également participé à l'élaboration d'autres projets, guides et études visant l'avancement de la gestion des matières résiduelles au Québec. Mentionnons le *Guide pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements publics* du Réseau québécois des femmes en environnement; le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* préparé par l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR); l'étude *Comprendre les facteurs clés de la valorisation des matières plastiques résiduelles* en partenariat avec l'Institut des plastiques et de l'environnement du Canada (IPEC); et le *Guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants de PME* par NI Plastiques.

PLUS QUE JAMAIS AU SERVICE DES MUNICIPALITÉS

Une rubrique d'information dédiée aux municipalités et une base de données des matières résiduelles ont été mises en ligne sur le site Internet de la Société afin d'aider les municipalités dans leur travail de planification de la gestion des matières résiduelles. Une tournée nationale d'information sur les plans de gestion des matières résiduelles a été réalisée à l'été et à l'automne 2001, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

RECYC-QUÉBEC a aussi contribué à la réalisation d'une boîte à outils virtuels intitulée *J'aime mon environnement, je consomme autrement*, destinée à soutenir les municipalités dans leurs actions de sensibilisation des citoyens, en partenariat avec RÉSEAU environnement.



DES PROJETS PORTEURS D'AVENIR

Cette année encore, RECYC-QUÉBEC a poursuivi ses activités relatives au *Programme d'aide financière en matière de soutien à la recherche et au développement*, entrepris en 1999, particulièrement en ce qui a trait au suivi de l'avancement d'une quinzaine de projets en cours. Ces projets visent essentiellement le développement et l'amélioration d'équipements de collecte et de recyclage et l'achèvement de la *Norme sur les agrégats* qui devrait être publiée sous peu par le Bureau des normes du Québec (BNQ).

Autre programme d'envergure instauré en 1999, le *Programme d'aide financière en matière de soutien au compostage* est également dans sa phase finale de réalisation. La Société effectue le suivi de la mise en œuvre d'une quinzaine de projets dont :

- un colloque consacré au compostage pour le secteur agricole ;
- un guide sur le compostage domestique, intitulé *Le compostage facilité* ;
- une tournée de formation des gestionnaires municipaux sur le compost ;
- le financement de plusieurs entreprises pour l'obtention de la certification de la norme du BNQ de l'industrie du compostage ;
- une étude sur la mise en marché et la commercialisation du compost ;
- un projet pilote de collecte de matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;
- une étude sur l'utilisation de sacs biodégradables dans un système de collecte résidentielle des matières putrescibles ;
- le développement d'un système de captation des odeurs ;
- une campagne d'éducation et de formation sur le compostage lors des Mosaïcultures de Montréal.

LE MARCHÉ DU VERRE RÉCUPÉRÉ AU QUÉBEC EN PLEINE RÉORGANISATION

L'industrie du verre recyclé traverse une période de transition, non seulement au Québec, mais également ailleurs en Amérique du Nord. RECYC-QUÉBEC, avec le soutien financier de la Société des alcools du Québec (SAQ), a mis sur pied deux programmes d'aide financière pour stimuler cette industrie et l'aider à maintenir les activités de récupération et de mise en valeur de cette matière hautement recyclable. Ainsi, au cours des 2 prochaines années, plus de 1 200 000 \$ seront investis pour soutenir cette industrie et contribuer au développement de nouveaux débouchés pour le verre récupéré. De plus, un programme d'aide temporaire a été mis en application afin d'encourager les récupérateurs à améliorer le tri du verre par couleur et à contribuer aux frais de transport vers les entreprises de valorisation.

LA GESTION DES PNEUS HORS D'USAGE AU QUÉBEC

L'objectif de récupération visé pour 2008 déjà atteint !

Cette année aura été marquée par le développement et l'entrée en vigueur d'un troisième programme de gestion des pneus rebutés annuellement, le *Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*. Il contient les instruments nécessaires à la bonne gestion et à la protection de l'environnement. Il est le fruit d'un exercice mené avec tous les acteurs engagés dans la gestion des pneus, qui ont accepté de discuter ouvertement de leurs besoins respectifs. Désormais, les six millions de pneus hors d'usage générés annuellement seront presque totalement recyclés avec l'accréditation de nouveaux recycleurs, ce qui constitue un progrès significatif dans le respect de la hiérarchie des 3 RV. Ainsi, l'objectif de récupérer 85 % des pneus hors d'usage en 2008 a été atteint au cours de l'exercice financier 2001-2002, soit 6 ans avant l'échéance.

Outre l'aide financière, le nouveau programme prévoit des bonifications pour favoriser l'atteinte des objectifs. Celles-ci s'adressent notamment aux entreprises qui atteignent un niveau de déchet zéro, produisent de la poudrette à valeur ajoutée ou vendent leur poudrette aux entreprises du Québec pour être transformée en nouveaux produits finis. Soulignons enfin la création d'un *Forum de gestion participative* regroupant les principaux acteurs de l'industrie afin que la gestion du programme les rejoignent étroitement, tout en leur permettant d'échanger.

Le 3^e réseau de transporteurs accrédités, composé de 11 entreprises de transport présentes dans chacune des 17 régions administratives du Québec, a été mis sur pied, à la suite d'un processus d'appel d'offres public. Il en va de même pour l'accréditation d'une vingtaine d'entreprises engagées dans le recyclage et la mise en valeur des pneus hors d'usage. Au total, c'est près de 600 emplois directs qui sont générés par cette jeune industrie.

Le vidage des lieux d'entreposage va bon train

Le *Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008* porte fruit. Ainsi, au 31 mars 2002, quelque 2 millions de pneus ont été pris en charge par RECYC-QUÉBEC depuis le début des opérations : près de 1 200 000 pneus ont été récupérés des principaux lieux d'entreposage du Québec, alors que 248 petits lieux d'entreposage, comportant près de 700 000 pneus, ont été vidés.



AIDE AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (ADT)

Plus de 120 000 \$ ont été investis pour soutenir des projets d'aide au développement technologique principalement :

- la mise au point d'un procédé de décontamination de l'acier en provenance du recyclage des pneus;
- la dévulcanisation de la poudrette de pneus en vue d'une meilleure valeur au recyclage de la matière;
- une étude de faisabilité sur l'usage des copeaux de pneus par la valorisation énergétique en remplacement de combustibles fossiles non renouvelables;
- le développement d'équipements pour la mise en valeur des pneus surdimensionnés.

Le droit environnemental de 3 \$, payable à l'achat d'un pneu neuf, permet désormais l'autofinancement de toutes les activités de gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec.

TU RAPPORTES, ON RECYCLE !, UNE CONSIGNE EFFICACE

Au 31 mars 2002, le taux de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses est passé à 76 %, marquant une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. L'objectif de récupération de ces contenants est fixé à 80 % pour 2008. C'est donc près de 980 000 000 de contenants qui ont été rapportés auprès des détaillants cette année. Nul doute que la campagne d'intérêt public *tu rapportes, on recycle!* a contribué à cette augmentation. Grâce à la participation financière des industries brassicole et des boissons gazeuses, cette campagne d'envergure nationale a permis de rappeler à la population en général, et aux jeunes en particulier, l'importance de rapporter ces contenants et les bénéfices que l'on peut en tirer quotidiennement.

Dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, RECYC-QUÉBEC a pu faire la distribution gratuite de 1 900 boîtes et de sacs de récupération de contenants consignés auprès d'écoles, d'organismes, d'édifices et également lors d'événements—comme les Jeux du Québec à Lachine, le Festival international de jazz, les Festiblues et les Mosaïcultures de Montréal ou l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe—, facilitant ainsi le geste de récupération dans les lieux de consommation hors domicile. RECYC-QUÉBEC a donc investi, comme le prévoient les ententes, près de 760 000 \$ en information, sensibilisation et développement de débouchés pour les matières issues de la consigne.

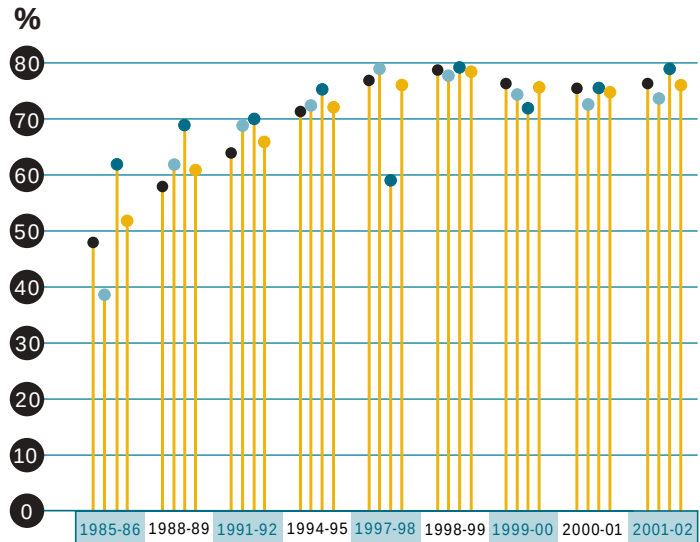
L'industrie des boissons gazeuses renouvelait en janvier 2001 avec la Société, son entente portant sur la gestion du système de consignment, dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2005, avec une possibilité de prolongation d'une année. Pour sa part, l'entente avec l'industrie brassicole viendra à échéance le 31 décembre 2003. Une table de concertation regroupant les acteurs clés de ce secteur assure le fonctionnement optimal du système de consignment.



É FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE CONSIGNATION

À l'achat d'un contenant à remplissage unique de bière ou de boissons gazeuses, le consommateur paie une consigne de 0,05 \$ (contenants à remplissage unique de boissons gazeuses et de bière en aluminium de 450 ml et moins), de 0,10 \$ (contenants de bière en verre de 450 ml et moins) ou de 0,20 \$ (contenants à remplissage unique de bière de plus 450 ml), qui lui est remboursée lorsqu'il rapporte le contenant chez le détaillant. Ce dernier reçoit la somme de 0,02 \$ par contenant de l'administrateur du système (Boissons gazeuses environnement - BGE - pour les boissons gazeuses, RECYC-QUÉBEC pour les contenants de bière) à titre de dédommagement pour les services de manutention et d'administration qu'il exerce.

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 1985 À 2002



Année/matière	Aluminium	Plastique	Verre	Total
1985-1986	48,0	39,0	62,0	52,0
1988-1989	58,0	62,0	69,0	61,0
1991-1992	64,1	69,7	70,9	66,2
1994-1995	71,4	72,3	75,3	72,0
1997-1998	77,0	79,0	59,2	76,2
1998-1999	78,9	77,9	79,3	78,7
1999-2000	76,5	74,6	72,0	75,8
2000-2001	75,4	72,6	75,8	74,9
2001-2002	76,4	74,0	78,9	76,0

tu rapportes,
on recycle!



J'ai pu le pousser dans l'deu... les autres
qui n'ont pas le système de consignation ne peuvent pas le faire.
Les entreprises de recyclage ont des machines qui trient les déchets.
Les entreprises de recyclage ont des machines qui trient les déchets.
Les entreprises de recyclage ont des machines qui trient les déchets.



Recyclez, ça rapporte!



CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE ET DES BOISSONS GAZEUSES AUX CAMPAGNES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION

BGE	703 340 \$
Bière	103 397 \$
TOTAL	806 737 \$



Un remboursement en argent... c'est la **CONSIGNE**



Saviez-vous que lorsque vous rapportez vos contenants vides de bière et de boissons gazeuses portant la mention « Consignée Québec », le détaillant qui en fait la vente est dans l'obligation non seulement de les reprendre, mais également de vous remettre en argent le montant de la consigne?

Ce droit vous est acquis en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique*.

Ainsi, la prochaine fois que vous rapporterez un contenant « Consignée Québec », qu'il s'agisse de canettes d'aluminium, de bouteilles de plastique ou de verre, exigez que l'on vous rembourse en argent le montant de la consigne, un montant de 5 ¢, de 10 ¢ ou de 20 ¢ par contenant, selon le cas.

Si toutefois le détaillant vous refuse ce droit, il est en infraction à la loi et passible d'amendes. Dans de tels cas, nous vous invitons à nous informer aussitôt de la situation. Nous nous empresserons d'agir rapidement afin d'apporter les correctifs nécessaires.



Pour information ou pour formuler une plainte:
1-800-807-0678 (sans frais)
(514) 351-7835 (région de Montréal)
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca
communications@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Québec
RECYC-QUÉBEC

Au cours de l'année, une campagne d'information a été menée sur la Côte-Nord et en Minganie. Cette campagne visait à rappeler à la population l'obligation des détaillants, qui font la vente de contenants de bière et de boissons gazeuses portant la mention « Consignée Québec », d'accepter non seulement de reprendre ces contenants vides, mais également de remettre en argent le montant de la consigne. Ces obligations sont prévues à la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique*. Des campagnes semblables sont prévues au cours du prochain exercice financier dans d'autres régions du Québec.

DES ACTIONS ET DES RESSOURCES ENCADRÉES

La Société a terminé l'exercice financier 2001-2002 avec un excédent des revenus par rapport aux dépenses qui est supérieur aux budgets. La santé financière de RECYC-QUÉBEC est maintenant stable et lui assure une plus grande autonomie.

La Société, compte tenu de ses nouveaux mandats, a ajouté des effectifs et a terminé son exercice avec 37 employés comparative-ment à 32 l'année dernière. Les investissements visant à améliorer les systèmes informatiques ont été poursuivis afin de bien appuyer les employés dans leur fonction. Aussi, a-t-on renouvelé le système informatisé comptable et statistique de la consigne, qui est maintenant plus performant et qui permet l'envoi électronique de données. Il en va de même pour le système de gestion des pneus hors d'usage. Les employés de la Société disposent d'outils de travail de qualité. La première année du *Programme d'aide aux employés* (PAE) a permis de constater que ce programme, qui répond aux besoins des employés, a été judicieusement utilisé par ceux-ci et a donné d'excellents résultats.

Un bail pour le siège social de Québec a été signé pour les cinq prochaines années et la Société dispose maintenant d'un espace qui répond mieux à ses besoins. Cette année encore, les employés, le personnel de la direction et les membres du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC ont fait la démonstration éloquent de leur dévouement à faire du Québec une société qui gère de plus en plus efficacement et écologiquement ses matières résiduelles. Cette contribution est inestimable non seulement pour le développement de cette jeune société d'État, mais pour toute la collectivité québécoise.



RECYC-QUÉBEC, partenaire privilégié du concours Les Phénix de l'environnement depuis sa création.

Photo du haut : de gauche à droite, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, en compagnie des deux nouveaux membres du Cercle des Phénix : M. Gabriel Meunier, homme d'affaires spécialiste du traitement de l'eau, et M. Claude Villeneuve, grand écologiste et vulgarisateur scientifique.

Photo du bas : M^{me} Josyane Douvry, du conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC, remet le Phénix de la catégorie « Mise en valeur des matières résiduelles » à M^{me} Nicole Monette, directrice générale de la Société Humanitex.



RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE DE RECYC-QUÉBEC

Le Plan stratégique 2001-2003 de RECYC-QUÉBEC fait état d'une série d'indicateurs visant à mesurer l'état d'avancement vers l'atteinte des objectifs spécifiques de la Société. Le tableau ci-après présente la situation au 31 mars 2002.

	AXES D'INTERVENTION	INDICATEURS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2002
ENJEU 1 La mise en valeur des matières résiduelles			
ORIENTATION 1 Sources de financement	Nouvelles sources de financement par l'entremise des sociétés de gestion	Ententes avec les sociétés de gestion	• Éco-Peinture, entente conclue • Industrie des filtres, des contenants et des huiles usagées, entente en voie d'être conclue.
		Source de revenus générés annuellement	• Brasseurs et embouteilleurs • Droit environnemental à l'achat de pneus neufs • Éco-Peinture
ORIENTATION 2 Outils pour le suivi de l'atteinte des objectifs	Mise au point d'un système de comptabilisation de l'atteinte des objectifs par matière et par secteur	Neuf documents faisant état de la méthodologie établie par matière et par secteur	• Recherche et planification terminées • Rédaction en cours (projet réalisé à 60 %)
		Bilan de la gestion des matières résiduelles 2002	• Bilan 2000 réalisé • Bilan 2002 en cours
		Taux de récupération des contenants à remplissage unique consignés	Taux de récupération par matière : • Aluminium : 76,4 % • Plastique : 74,0 % • Verre : 78,9 % • Total : 76,0 %
		Taux de récupération des pneus hors d'usage générés annuellement	La quasi totalité des pneus hors d'usage générés annuellement au Québec sont récupérés : 86 % sont pris en charge par RECYC-QUÉBEC, le reste par l'entreprise privée.
		Nombre de lieux d'entreposage de pneus hors d'usage vidés et nombre de pneus valorisés	• Quelque 2 millions de pneus hors d'usage pris en charge par RECYC-QUÉBEC. • Petits lieux d'entreposage (50 000 et moins) : 248 lieux vidés, 700 000 pneus récupérés. • Grands lieux d'entreposage (plus de 50 000) : 1 200 000 pneus récupérés.



ORIENTATION 3

Soutien à l'organisation des industries engagées dans la mise en valeur des matières résiduelles

AXES D'INTERVENTION	INDICATEURS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2002
Création de sociétés de gestion ou d'organismes industriels de récupération et de valorisation	Nombre de sociétés de gestion créées annuellement	• Éco-Peinture • Industrie des filtres, des contenants et des huiles usagées : en cours de réalisation • Emballages et imprimés : en cours de réalisation
Reconnaissance des performances	• Nombre d'inscriptions au concours <i>Les Phénix de l'environnement</i> • Nombre d'activités de promotion réalisées par RECYC-QUÉBEC, seule ou en partenariat	• 185 dossiers de candidatures présentés dans les 17 catégories offertes. • Autres activités de reconnaissance : hommage aux partenaires PRO-RECYC, prix Naturas COMBEC, concours Recyclage Alcan, reconnaissance d'Établissements verts Brundtland.
Promotion des produits à contenu recyclé	Production des outils suivants : • <i>Répertoire des produits à contenu recyclé fabriqués au Québec</i> • Vitrine sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC	Le répertoire a été lancé au Salon Americana 2001. Il est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC. De nouvelles catégories de matières seront bientôt ajoutées.
	Campagne de promotion des produits à contenu recyclé	Promotion de ces produits dans le cadre de la campagne <i>Recycler, ça rapporte!</i> , d'événements divers (salons et colloques), de publiereportages et autres.
Aide au développement de l'industrie de la récupération et du recyclage	Mise en place de programmes d'aide financière et autres	• <i>Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008</i> • <i>Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008</i> • <i>Programme d'aide financière en matière de soutien à la mise en valeur du verre</i> • <i>Programme temporaire d'aide financière à la mise en valeur et au transport du verre récupéré au Québec</i> • <i>Programme de gestion concertée des matières résiduelles dans les édifices à bureaux du gouvernement du Québec, Visez juste!</i> • et autres



	AXES D'INTERVENTION	INDICATEURS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2002
ORIENTATION 4 Soutien aux regroupements municipaux	Circulation de l'information	Nombre et types d'outils d'information développés	• Tournée nationale de RECYC-QUÉBEC • Guide de l'AOMGMR • Boîte à outils virtuelle (RÉSEAU environnement) • Tournée d'information du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets • Rubrique Internet dédiée • Base de données des matières résiduelles (BDM')
	Services conseils aux regroupements municipaux	Nombre de plans de gestion soumis au ministère de l'Environnement	État de la situation au 31 mars 2002 : • Résolution de démarrage adoptée en vertu de l'article 53.11 : 73 municipalités régionales (MR) sur 90 (81 %). • Premier rapport semestriel (6 mois après l'adoption de la résolution de démarrage) : 11 MR sur 90 (12 %). • Consultations publiques réalisées : 1MR sur 90.
ORIENTATION 5 Principe de réduction des matières résiduelles	Étude de potentiel	• Liste des secteurs prioritaires • Document d'information sur les potentiels de réduction par matière et par secteur identifié	Réflexion stratégique amorcée par RECYC-QUÉBEC
	Sensibilisation auprès des fabricants	• Nombre de consultations tenues • Liste des pistes d'action suggérées par les instances consultées • Nombre de projets pilotes	Réflexion en cours sur la façon d'aborder cet axe.



ENJEU 2 | Services aux citoyens

AXES D'INTERVENTION	INDICATEURS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2002
Sensibilisation du public	Campagnes de sensibilisation élaborées sur la base de sondages	• Participation de RECYC-QUÉBEC à la 1^{re} édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets, présentée par le Réseau des Ressourceries du Québec en octobre 2001. • Campagne <i>Visez juste!</i>, à l'édifice Marie-Guyart, dont un volet important porte sur la réduction. • Boîte à outils virtuelle, <i>J'aime mon environnement, je consomme autrement.</i> • Campagne <i>tu rapportes, on recycle!</i> • Campagne <i>Avec 3 \$ par pneu, on réinvente la roue!</i> • Campagne <i>Un remboursement en argent... c'est la consigne.</i>
	Activités d'information du public	• Ligne d'information Info-RECYC (7 800 appels) • Refonte du site Internet (en cours) • Campagne nationale <i>Recycler, ça rapporte!</i> • Implication dans les réseaux scolaires • Projets, guides et outils développés dans le cadre du <i>Programme d'aide en information, sensibilisation et éducation</i> • Concours «grand-public» • Capsules télévisuelles Habitation • Publireportages et autres placements médias

R A P P O R T de la direction

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

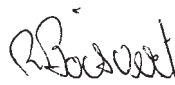
La Société québécoise de récupération et de recyclage reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Jean Maurice Latulippe, *président*



Richard Boisvert, CA
Vice-président, finances et administration

Anjou, le 5 juillet 2002

R A P P O R T du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, CA

Québec, le 5 juillet 2002

REVENUS ET DÉPENSES ET AVOIR

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

2002

2001

REVENUS

Subventions du gouvernement du Québec (note 13)	748 508 \$	1 000 470 \$
Droit environnemental sur les pneus	20 514 805	20 018 889
Redevance - embouteilleurs et brasseurs	806 737	746 204
Pénalités - embouteilleurs (note 15)	1 044 799	-
Placements	1 297 816	672 424
Contributions d'organismes industriels (note 3)	89 249	-
Autres	46 128	157 911
	24 548 042	22 595 898

DÉPENSES

Consignes - net (note 4)		
(Excédent) - boissons gazeuses et autres	(258 465)	(102 629)
Frais de gestion	169 115	170 434
Programme des pneus (note 5)		
Frais de gestion	1 480 349	991 569
Contributions non remboursables	12 415 313	10 610 094
Contributions non remboursables		
Éducation et sensibilisation	371 976	374 742
Recherche et développement	301 442	409 522
Compostage	461 012	312 557
Recouvrement sur participations financières et garanties de prêts	(310 938)	(13 063)
Traitements et avantages sociaux	1 126 687	1 076 331
Fonctionnement (note 6)	627 955	429 739
Campagne de sensibilisation	759 428	198 483
	17 143 874	14 457 779

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

7 404 168 8 138 119

AVOIR AU DÉBUT

14 802 844 6 664 725

AVOIR À LA FIN

22 207 012 \$ 14 802 844 \$

BILAN

AU 31 MARS 2002

2002

2001

ACTIF**À court terme**

Encaisse	- \$	189 315 \$
Placements temporaires - au coût (note 7)	4 871 616	20 557 040
Participations financières	-	147 000
Débiteurs (note 8)	8 178 826	5 303 574
Frais payés d'avance et autres	91 114	62 472

13 141 556	26 259 401
------------	------------

Placements à long terme (note 9)

23 517 661	-
------------	---

Sommes recouvrables (note 14)

-	337 087
---	---------

Participations financières

-	73 500
---	--------

Immobilisations (note 10)

351 691	289 363
---------	---------

37 010 908 \$	26 959 351 \$
---------------	---------------

PASSIF**À court terme**

Chèques en circulation moins encaisse	74 641 \$	- \$
Créditeurs (note 12)	3 011 564	2 258 621
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	2 407 754	1 286 262
Dépôt provisoire sur pénalités (note 15)	1 161 813	1 044 799
Sommes remboursables (note 14)	595 020	219 126

7 250 792	4 808 808
-----------	-----------

Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 17)

122 500	266 262
---------	---------

Provision pour remboursement de consignes

5 477 903	5 184 977
-----------	-----------

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

1 952 701	1 896 460
-----------	-----------

14 803 896	12 156 507
------------	------------

22 207 012	14 802 844
------------	------------

37 010 908 \$	26 959 351 \$
---------------	---------------

ÉVENTUALITÉS (note 17)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Christian L. Van Houtte



Michel Cyr

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

2002

2001

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent des revenus sur les dépenses	7 404 168 \$	8 138 119 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces:		
Recouvrement sur participations financières		
et garanties de prêts	(310 938)	(13 063)
Gain sur disposition de placements	(89 082)	-
Pertes sur disposition d'immobilisations	4 292	9 637
Amortissement des immobilisations	129 010	108 013
Amortissement de l'escompte et de la prime		
sur placements - net	6 242	-
	7 143 692	8 242 706
Variation des éléments d'actif et de passif		
liés à l'exploitation	112 379	5 072 609
Flux de trésorerie provenant des		
activités d'exploitation	7 256 071	13 315 315

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Produit sur disposition de participations financières	425 000	1 015 288
Produit sur disposition de placements	32 087 150	-
Acquisitions de placements	(55 521 971)	-
Acquisitions d'immobilisations	(196 365)	(140 775)
Produit sur disposition d'immobilisations	735	2 250
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des		
activités d'investissement	(23 205 451)	876 763

(DIMINUTION) AUGMENTATION
DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN

(15 949 380)	14 192 078
20 746 355	6 554 277
4 796 975 \$	20 746 355 \$

Les espèces et quasi-espèces se détaillent comme suit :

(Chèques en circulation moins encaisse) encaisse	(74 641) \$	189 315 \$
Placements temporaires	4 871 616	20 557 040
	4 796 975 \$	20 746 355 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (L.R.Q., chapitre S-22.01).

La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Dans le but de favoriser la récupération, le réemploi et le recyclage, la Société a mis en place des programmes de financement d'entreprises œuvrant dans ces domaines.

Le gouvernement du Québec a confié à la Société l'implantation du programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et du programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008.

De plus, la Société est également chargée de la gestion des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la *Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* (L.R.Q., chapitre V-5.001).

Au cours du présent exercice, le gouvernement du Québec a confié à la Société la mise en œuvre et l'administration du programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consignes - net

Les revenus provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés selon les déclarations fournies par les adhérents aux ententes.

Une provision est inscrite pour le remboursement des consignes et pour les primes d'encouragement à la récupération relatives aux contenants vendus durant l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes.

Conformément aux ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des inspections. Les ajustements à la suite de ces inspections sont, le cas échéant, imputés aux revenus de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Placements à long terme

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les unités de fonds communs sont comptabilisées au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des revenus de placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux suivants :

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	50 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Provision pour pertes sur garanties de prêts

La provision pour pertes est établie en évaluant individuellement les pertes possibles pour chacune des interventions, celle-ci ne peut être inférieure à 25 % du solde des emprunts en circulation.

Provision pour remboursement de consignes

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 75,59 % au 31 mars 2002 (2001 : 74,63 %), à 81,10 % pour les contenants à 10 ¢ mis en marché depuis avril 2001 et à 82,32 % pour les contenants à 20 ¢ (2001 : 80,33 %).

Provision pour le versement de primes d'encouragement à la récupération

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 2 ¢ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime sera réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Autres éléments d'actif et de passif

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTIONS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

En vertu d'une entente sur la récupération des contenants de peinture, un organisme sans but lucratif désigné par les fabricants de peinture doit verser semi-annuellement à la Société une contribution à des fins d'information, de sensibilisation, d'éducation, de coordination et de suivi des résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

2002

2001

4. CONSIGNES - NET

BOISSONS GAZEUSES ET AUTRES

Consignes relatives aux contenants vendus	533 418 \$	393 857 \$
Créances douteuses	1 143	1 187
Remboursement de consignes	(220 204)	(194 814)
Primes d'encouragement à la récupération	(55 892)	(97 601)
Excédent	258 465 \$	102 629 \$

BIÈRE

Consignes relatives aux contenants vendus	15 921 223 \$	12 042 539 \$
Remboursement de consignes	(13 013 693)	(9 371 562)
Primes d'encouragement à la récupération	(1 912 483)	(2 240 351)
	995 047	430 626
Montant remboursable (note 14)	(995 047)	(430 626)
	- \$	- \$

FRAIS DE GESTION

Traitements et avantages sociaux	246 521 \$	261 033 \$
Publicité et formulaires	53 790	52 784
Honoraires professionnels	80 810	78 859
Courrier et télécommunications	6 226	9 120
Loyer, taxes et assurances	33 081	47 260
Déplacements et rencontres	14 212	19 420
Fournitures, entretien et frais divers	7 129	11 412
Formation, abonnements et cotisations	3 680	5 172
Amortissement des immobilisations	13 198	18 146
	458 647	503 206
Frais de gestion récupérés (note 14)	(289 532)	(332 772)
	169 115 \$	170 434 \$

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants de boissons gazeuses mise en vigueur le 1^{er} décembre 1999, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme sans but lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

2002

2001

5. PROGRAMME DES PNEUS

FRAIS DE GESTION

Traitements et avantages sociaux	734 235 \$	558 676 \$
Publicité et formulaires	141 047	64 001
Honoraires professionnels	213 231	97 505
Promotion des sites, étude et expérimentation	18 476	-
Courrier et télécommunications	31 524	22 093
Loyer, taxes et assurances	167 925	121 742
Déplacements et rencontres	54 378	40 130
Fournitures, entretien et frais divers	36 190	27 647
Formation et abonnements	16 348	15 814
Amortissement des immobilisations	66 995	43 961
	1 480 349 \$	991 569 \$

CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

Vidage des sites	2 307 528 \$	575 293 \$
Transport et entreposage	5 657 083	5 109 864
Aide au rechapage	-	356 346
Aide au recyclage - transformation primaire	3 057 153	2 826 086
Aide au recyclage - transformation secondaire	590 812	1 227 357
Aide au développement technologique	144 026	77 728
Aide à la valorisation énergétique	658 711	437 420
	12 415 313 \$	10 610 094 \$

6. DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

Publicité et promotion	67 313 \$	34 835 \$
Honoraires professionnels	178 479	75 106
Autoroute de l'information	26 768	8 470
Courrier et télécommunications	23 011	23 071
Loyer, taxes et assurances	122 363	119 557
Déplacements	82 048	45 071
Locations d'équipements	5 289	5 015
Entretien et réparations	7 969	9 618
Fournitures et frais divers	13 113	14 443
Représentation, réunions et conférences	24 096	18 013
Formation et perfectionnement	16 730	20 388
Abonnements, documentation et cotisations	11 958	10 246
Amortissement des immobilisations	48 818	45 906
	627 955 \$	429 739 \$

7. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés. Les taux de rendement varient de 1,89 % à 2,29 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

2002

2001

8. DÉBITEURS

Consignes	1 474 171 \$	890 007 \$
Pénalités - embouteilleurs (note 15)	1 161 813	1 044 799
Pneus	3 073 610	2 933 566
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 13)	1 870 000	-
Autres	282 077	167 236
Intérêts courus	317 155	267 966
	8 178 826 \$	5 303 574 \$

9. PLACEMENTS À LONG TERME

Obligations 4,875 % à 6,770 % échéant à diverses dates jusqu'en 2012	18 522 868 \$	- \$
Unités d'un fonds commun d'obligations	4 994 793	-
	23 517 661 \$	- \$

Les échéances des obligations se détaillent comme suit :

2004	1 015 363 \$	- \$
2005	3 496 945	-
2006	4 102 453	-
2007	500 000	-
2008 et suivantes	9 408 107	-
	18 522 868 \$	- \$

La valeur marchande de ces placements est de 23 652 232 \$. Les honoraires de gestion de ces placements de l'exercice s'élèvent à 54 809 \$.

10. IMMOBILISATIONS

2002

2001

	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	NET
Mobilier et équipement	323 546 \$	258 695 \$	64 851 \$	71 848 \$
Équipement informatique	336 645	200 393	136 252	135 096
Logiciels	421 013	275 210	145 803	80 763
Améliorations locatives	50 637	45 852	4 785	1 656
	1 131 841 \$	780 150 \$	351 691 \$	289 363 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

2002

2001

11. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2002, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base de la banque.

12. CRÉDITEURS

Traitements et avantages sociaux	255 646 \$	197 691 \$
Fournisseurs et frais courus	583 787	528 397
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	749 509	462 703
Contributions non remboursables - programmes des pneus	1 422 622	1 069 830
	3 011 564 \$	2 258 621 \$

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Projets d'éducation et sensibilisation, de recherche et développement et de compostage	537 754 \$	1 286 262 \$
Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	1 870 000	-
	2 407 754 \$	1 286 262 \$

Au cours d'un exercice précédent, la Société a perçu 3 M\$ en subventions du gouvernement du Québec applicables au soutien de projets d'éducation, de sensibilisation, de recherche et de développement et de compostage relatifs aux matières résiduelles. Au 31 mars 2002, les montants utilisés à ce titre totalisent 2 462 246 \$ dont 748 508 \$ au cours du présent exercice.

De plus, au cours du présent exercice, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 1 870 000\$, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du *Programme gouvernemental d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles*.

14. SOMMES (REMBOURSABLES) RECOUVRABLES

Sommes (remboursables) à court terme	(595 020)\$	(219 126)\$
Sommes recouvrables à long terme	-	337 087
Sommes totales (remboursables) recouvrables	(595 020)\$	117 961 \$

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1999, Boissons gazeuses environnement, l'organisme représentant les adhérents, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés. Au 31 mars 2002, les sommes remboursables sont évaluées à 302 254 \$ (2001 : 503 697 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2002

En vertu de l'entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, en vigueur du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2000 et de son renouvellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, les adhérents s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consigne sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, cet excédent est remis aux adhérents. Au 31 mars 2002, la Société a estimé les sommes remboursables à 292 766 \$ (2001 : sommes recouvrables 621 659 \$).

15. DÉPÔT PROVISoire SUR PÉNALITÉS

En vertu de l'entente signée en décembre 1999, Boissons gazeuses environnement doit verser à la Société une pénalité provisoire pour objectif de récupération non atteint. Le montant de dépôt provisoire s'élève à 1 161 813 \$ au 31 mars 2002 (2001 : 1 044 799 \$). Cependant, cette pénalité ne deviendra acquise au 31 mars 2003 que si les objectifs prévus à l'entente ne sont pas atteints.

Au 31 mars 2002, puisque les objectifs de l'année 2000 prévus à l'entente n'ont pas été atteints, le montant de la pénalité provisoire, soit 1 044 799 \$, a été considéré acquis et comptabilisé aux revenus de la Société.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit des pertes que pourraient subir une institution financière pour un prêt accordé à une entreprise. La Société a signé une entente de garantie de prêt pour un montant maximal de 490 000 \$ pour laquelle le solde de l'emprunt non encore remboursé s'élève à 440 000 \$ au 31 mars 2002.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS***Régimes de retraite***

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 48 964 \$ (2001 : 43 080 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION

M^e Jean Maurice Latulippe
Président

M. Richard Boisvert
Vice-président
Finances et administration

M^{me} Ginette Bureau
Vice-présidente
Programmes des pneus

M. Léo Fradette
Vice-président
Développement des marchés et technologies

M^{me} Johanne Riverin
Vice-présidente
Affaires institutionnelles et communications
et secrétaire générale du conseil d'administration

LES MEMBRES DU PERSONNEL

BEAUMONT, Marthe

BÉLANGER, Marc

BELLEMARE, Jacques

BOISVERT, Richard

BOUCHARD, Claudette

BOURDEAU, Sylvain

BUREAU, Ginette

CADIEUX, Josée

CARIGNAN, Aline

CLOUTIER, Johanne

DRISSEN, Arielle

FRADETTE, Léo

GAGNÉ, Louis

GAGNON, Sophie

GERMAIN, Benoît

GIGUÈRE, Ginette

GINCHEREAU, Johanne

GREISS, Magda

JULIEN, Nicole

JULIEN, Sylvain

LAFRANCE, Simon

LAGUË, Huguette

LAPIERRE, Normand

LAQUERRE, Mario

LARAMÉE, Louise

LAROCHELLE, Lise

LATULIPPE, Jean Maurice

MARIN, Jeanne

POULIOT, Lucie

RAYMOND, Céline

RICHARD, Guylaine

RICHARD, Johanne

RIEL, Manon

RIVERIN, Johanne

ROUSSEL, Ginette

TREMBLAY, Carmen

TURMEL, Suzie

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. Réginald Lavertu
Directeur général
Collège de Rosemont

VICE-PRÉSIDENTE

M^{me} Josyane Douvry
Présidente
Conseil-gestion J.D.

M^e Jean Maurice Latulippe
Président
RECYC-QUÉBEC

M. Michel Cyr
Chef de division - Environnement
et eau potable
Ville de Sherbrooke

M. Christian L. Van Houtte
Président-directeur général
Association de l'Aluminium du Canada

M^{me} Éliane Houle
Directrice générale
La Ressourcerie du Bas du Fleuve

M^e Anne-Marie Sheahan
Avocate
McCarthy Tétrault

M^{me} Ursula Larouche
Directrice générale
Fonds de la recherche forestière
du Saguenay – Lac-Saint-Jean

M. Sylvain Laramée
Directeur général
RÉSEAU environnement

PLANIFIER, ORGANISER ^{et} RASSEMBLER DANS L'ACTION

SIÈGE SOCIAL

675, rue Saint-Amable, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G5
Téléphone : (418) 643-0394
Télécopieur : (418) 643-6507

BUREAU DE MONTRÉAL

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Anjou (Québec) H1M 3N2
Téléphone : (514) 352-5002
Télécopieur : (514) 873-6542

LIGNE INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)
(514) 351-7835

SITE INTERNET

www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca



Ce document est imprimé sur du papier contenant 50 % de fibres recyclées,
dont 30 % après consommation, 100 % traité sans chlore.